

# Le Bulletin Municipal

Année 2009 – N° 20



La Chapelle – Craonnaise

# Le mot du maire

Il me paraît difficile de terminer l'année 2008 sans évoquer les événements qui se sont succédés tout au long de celle-ci.

Tout d'abord, les élections municipales qui ont eu lieu en mars, ont permis d'élire 3 nouveaux conseillers. Cette nouvelle équipe vous remercie de la confiance que vous avez su lui témoigner lors de ces scrutins. Dans un esprit d'échanges, de concertations et de réflexion, le travail de celle-ci aura pour but de mettre en place de nouveaux projets en fonction de nos possibilités financières.

J'en profite pour remercier le conseil municipal qui m'a fait confiance en m'élisant Maire, ensemble nous espérons répondre aux mieux à vos attentes.

Je remercie également les membres de l'équipe précédente pour le travail qu'ils ont accompli au cours de leurs mandats et plus particulièrement Michel Houtin, ancien maire, qui pendant 19 années a su gérer au mieux les intérêts de notre commune.

Autre événement marquant, c'est l'annonce de la fermeture de notre école qui nous a surpris aussitôt les élections. Nous ne nous attendions pas à un tel événement, vu l'augmentation des effectifs ces dernières années. Malgré une mobilisation des parents d'élèves, de la population et le soutien de la municipalité, la fermeture de l'école n'a pu être évitée. Nous soutiendrons le dynamisme des parents d'élèves pour mettre en place des activités pour les enfants de la commune afin qu'ils puissent se retrouver.

Au niveau de la Communauté de Commune, un nouveau conseil s'est mis au travail sous la présidence de Mr Claude Boiteux qui a été réélu. Une nouvelle compétence se met en place. Il s'agit d'un projet "jeune animation" pour les 11-17 ans. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec un animateur afin de faire un bilan de leur demande. Cette intercommunalité permet de mettre en place des projets et des compétences que nous, commune rurale, ne pourrions assurer seule. Tous les jeunes de la commune sont concernés et invités à y participer.

En ce qui concerne l'année 2009, deux projets vont voir le jour, il s'agit de l'extension du lotissement des Acacias au 1<sup>er</sup> semestre. 11 parcelles sont prévues dans l'étude et déjà 2 ont des options d'achat. La ligne moyenne tension qui traverse la parcelle et l'étang va être enfouie afin de sécuriser l'environnement et d'harmoniser l'aspect du paysage.

En restant à votre écoute, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons les meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2009, aux personnes âgées, une retraite harmonieuse, avec une intention particulière aux malades et à ceux qui nous ont quittés.

Bonne année à tous.

Gérard Lecot, Maire

## Horaires d'ouverture :

le mardi de 9 h à 12 h et de 14h à 17 h  
le jeudi de 14 h à 17 h  
le vendredi de 9h à 12h

## Contacts :

Tel : 02 43 98 81 92

Fax : 02 43 91 76 88

Mèl : [mairie@chapelle-craonnaise.fr](mailto:mairie@chapelle-craonnaise.fr)

## Tarifs et Services

### Photocopies

l'unité 0,15 €  
+ de 50 0,07 €  
Scolaires 0,02 €

### Cartes de Pêche

Cartes à la journée 1,5 € la gaule  
Cartes à l'année réservées aux habitants de la Commune à prendre à la Mairie  
19 € la carte pour deux gaules par personne  
10 € la carte pour les enfants de moins de 14 ans

## ORDURES MENAGERES

Collecte le mercredi.

Pour les personnes collectées 1 fois par semaine à domicile ( le bourg et le Pâtis), il est formellement interdit d'aller déposer des ordures dans les containers réservés aux maisons isolées et fermes sous peine d'amendes.

## LES DÉCHETTERIES

### Cossé le Vivien

Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi 13h30-17h30  
Samedi 9h-12h

### Craon

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi 13h30-17h30  
Mardi et Samedi 9h-12h

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Repas jusqu'à 40 personnes	88,00 €
Repas de 41 à 70 personnes	99,00 €
Repas de plus de 70 personnes	125,00 €
Vin d'honneur	24,00 €
Chauffage pour un vin d'honneur	8,50 €
Chauffage pour une autre location	20,00 €
Location pour une association communale (chauffage compris)	51,00 €
Location pour une association hors commune (chauffage non compris)	65,00 €
Location sonorisation	19,50 €
Vaisselle cassée ou perdue (l'unité)	1.50 €

Deux locations gratuites par association communale en partant du 1er janvier de l'année en cours.

La salle des fêtes dispose d'un téléphone avec service téléséjour. Vous pouvez appeler tous les numéros d'urgence gratuitement. Pour utiliser le téléphone en dehors des services d'urgence, vous pouvez téléphoner avec une carte France Télécom.

N° 02 43 91 76 88

Nous rappelons que chaque utilisateur est responsable du nettoyage et du rangement de la salle. De ce fait le président de chaque association est responsable de la salle qui doit être ainsi que la cuisine libre de tout matériel avant le lundi 12 h.

### **BRUIT**

**L'activité de la salle doit être terminée à 2 heures du matin. En cas de non respect de cette consigne, vous vous exposez en cas de bruit (musique ou klaxon etc.) à un contrôle de la gendarmerie avec risque de verbalisation.**

## La nouvelle immatriculation des véhicules

### Pourquoi ?

A partir de janvier 2009, la France met en place un nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Parce que l'actuel système d'immatriculation, qui date de 1950, sera bientôt saturé.

Parce que le système informatique qui le gère est vieillissant et ne peut plus évoluer techniquement.

### Comment ?

Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement à votre véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Ce nouveau système présentera des avantages pratiques et d'importantes simplifications et économies pour l'automobiliste.

Par exemple,

Si vous déménagez dans un autre département en conservant votre voiture, vous ne serez plus obligé de faire modifier son numéro d'immatriculation ;

Si vous achetez une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, vous conserverez le même numéro, d'où que vienne ce véhicule.

Un système d'immatriculation lié à vie au véhicule est déjà en vigueur chez la plupart de nos voisins européens : Allemagne, Espagne, Italie, Grande-Bretagne...

### Plus simple

La simplification des procédures liées à l'immatriculation entraînera des économies de temps et d'argent.

Vous pourrez faire immatriculer votre véhicule partout en France, quel que soit votre lieu de domicile, auprès :

- d'un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire, etc.),
- d'une préfecture.

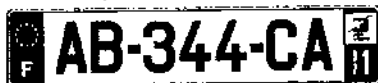
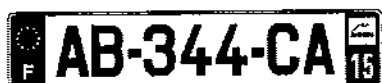
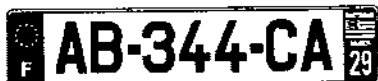
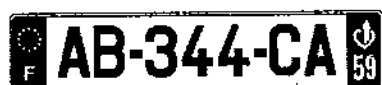
Un certificat provisoire d'immatriculation, valable un mois et comportant votre numéro définitif, vous sera remis dès paiement des taxes et vous permettra de circuler immédiatement avec votre véhicule.

Vous recevrez ensuite, dans un délai d'une semaine au maximum, votre carte grise à votre domicile par envoi postal sécurisé.

## Délivrance du certificat d'immatriculation d'un véhicule

La délivrance d'un certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion est soumis à un droit de timbre dit « taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules » dont le montant est fixé à 4 € (en plus bien sûr du montant exigé suivant la puissance fiscale du véhicule)

Aucune taxe n'est due lorsqu'il s'agit d'un changement de domicile ou de régime matrimonial







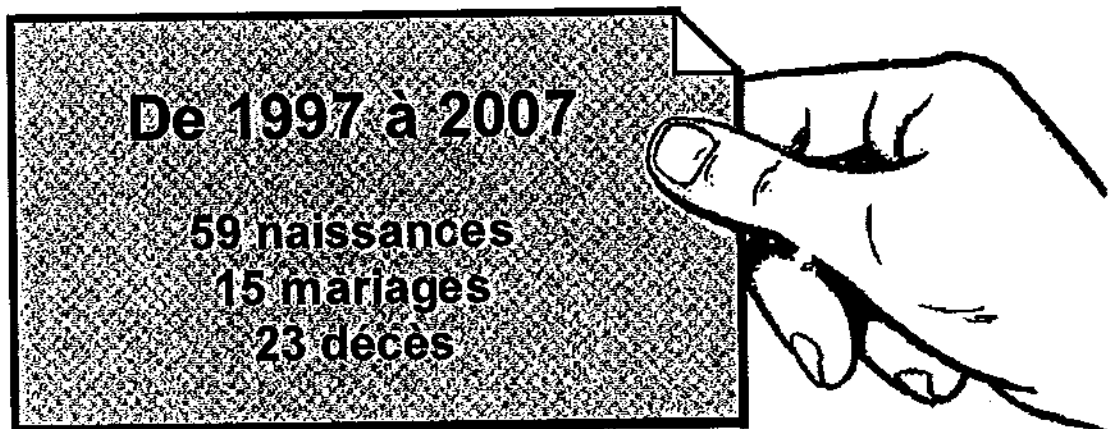
# Etat Civil

## NAISSANCES

JALLU Lise	10 janvier
GODIER Adèle	28 janvier
BEUCHER Jade	04 avril
COTTIER Fleurine	09 juin
TANGUY Julie	07 juillet
GOBIN Hugo	25 juillet

## DECES

Mr Louis LEMETRE le 7 novembre

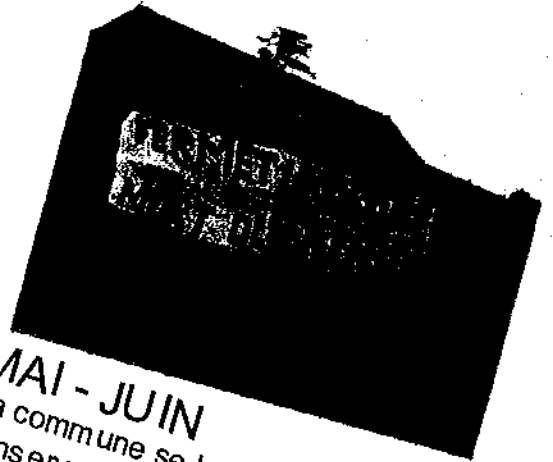


# Evénements 2008



**MARS**

160 personnes sont venues à la mairie pour voter.



**MAI - JUIN**

La commune se bat pour conserver son école



**JUILLET**

L'assemblée communale



**OCTOBRE**

Halloween, le retour des monstres



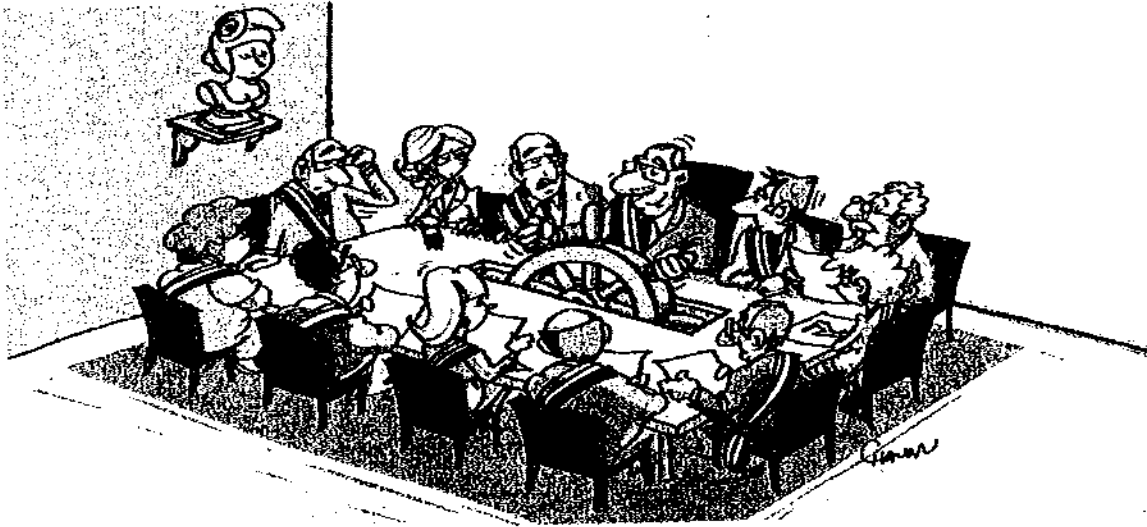
**NOVEMBRE**  
Commémoration de l'amistice 1918



**DECEMBRE**  
Les enfants préparent des décorations de Noël pour le bourg

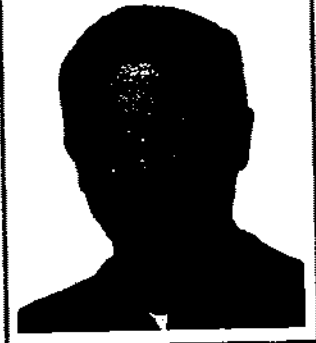


# Le nouveau conseil



## Le maire et ses deux adjoints

G rard LECOT



Patrick AUBERT



Thierry METAIRIE



## Les conseillers municipaux

Lo c BANNIER



Claudine BOULEAU



Olivier COCHERIE



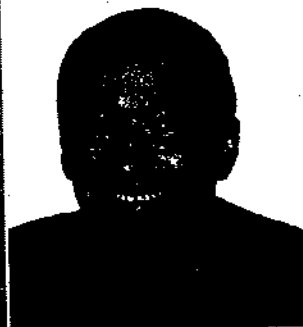
Betty CORBE



R mi GAROT



Jean-Christophe HOUTIN



Olivier LEFEVRE



Marie-Ange PASS ELANDE



# Le budget de la commune

Voici les différentes composantes du budget, ainsi que le mode de fonctionnement des finances publiques et territoriales.

## Dépenses/Recettes

Le budget doit obéir à la règle d'équilibre du budget, spécificité du secteur public local. Cet équilibre impose qu'il y ait une couverture complète des dépenses par les recettes.

Le budget est voté pour une année civile et doit être exécuté dans le cadre de l'année à laquelle il s'applique : du 1er janvier au 31 décembre.

Les principales recettes d'une commune sont : les impôts locaux directs, les impôts locaux indirects, les dotations et subventions reçues de l'État, du département et l'emprunt.

## Fonctionnement/Investissement

Les opérations budgétaires sont réparties en deux sections :

- **Fonctionnement** : regroupe toutes les opérations qui concernent l'exploitation, la gestion courante des services.

Les dépenses de fonctionnement sont :

- o les dépenses de personnel,
- o les achats de fournitures et de services,
- o les subventions,
- o les frais financiers (intérêts de la dette).

Les recettes de fonctionnement sont :

- o les recettes fiscales,
- o les dotations versées par l'Etat,
- o les produits de l'exploitation du domaine.

- **Investissement** : regroupe toutes les actions qui accroissent ou diminuent la valeur du capital.

Les dépenses d'investissement sont :

- o dépenses directes d'investissement (acquisition, travaux,...)
- o subventions d'équipements versées
- o remboursement en capital de la dette

Les recettes d'investissement sont :

- o l'épargne brute dégagée en fonctionnement
- o les subventions d'équipement reçues
- o le produit des emprunts

Dans le budget, les recettes de fonctionnement sont normalement supérieures aux dépenses de fonctionnement. Une épargne brute est ainsi dégagée pour financer les investissements.

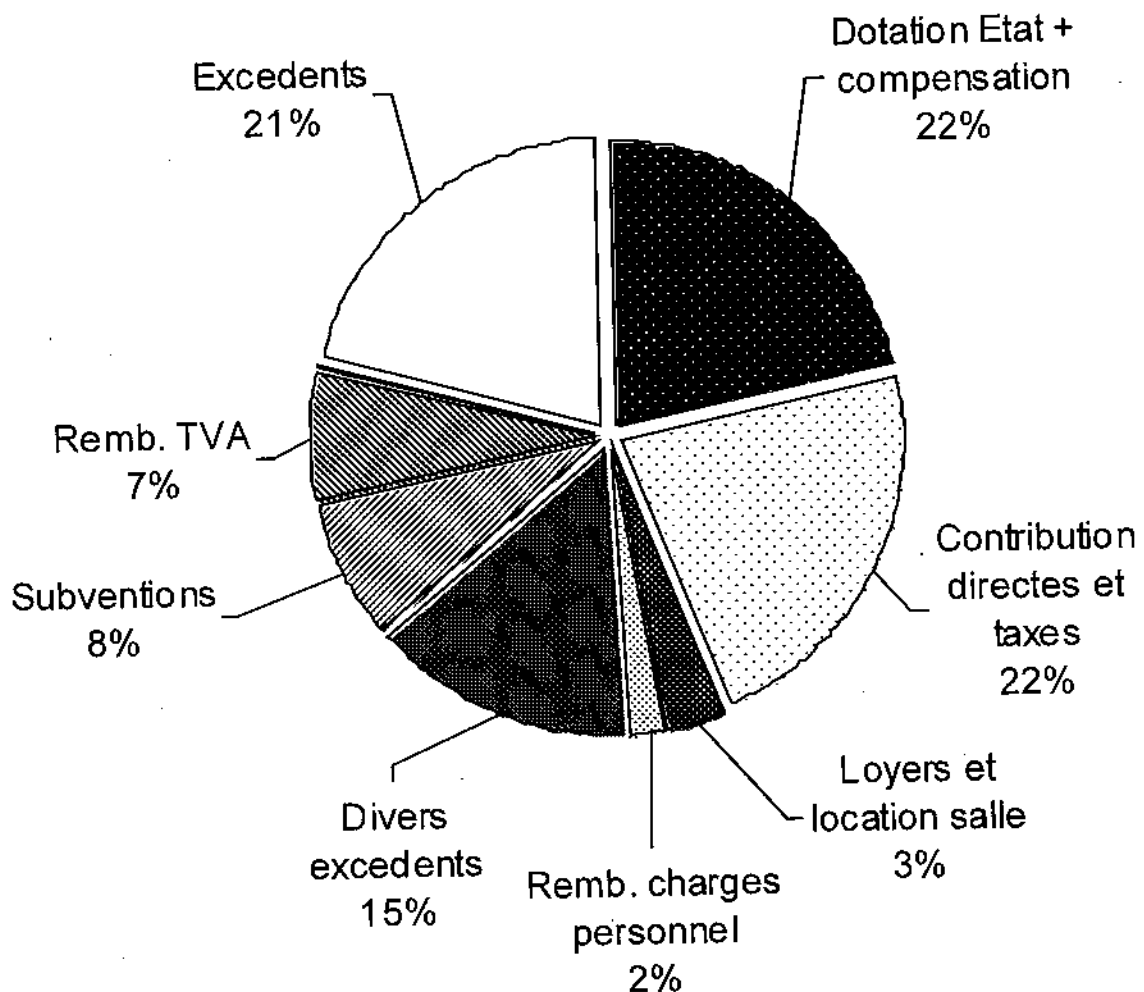
# Le budget de la commune

## Recettes (année 2008)

<b>Fonctionnement Recettes</b>	<b>228 949 €</b>
Dotations Etat + compensation	77 517
Contribution directes et taxes	79 529
Loyers et location salle	12 000
Remb. charges personnel	6 704
Divers excédents	53 199

Salle des fêtes et logements  
Agent communal à temps partiel sur Denazé

<b>Investissement Recettes</b>	<b>128 714 €</b>
Subventions	27 468
Remb. TVA	26 013
Divers	391
Excedents	74 842

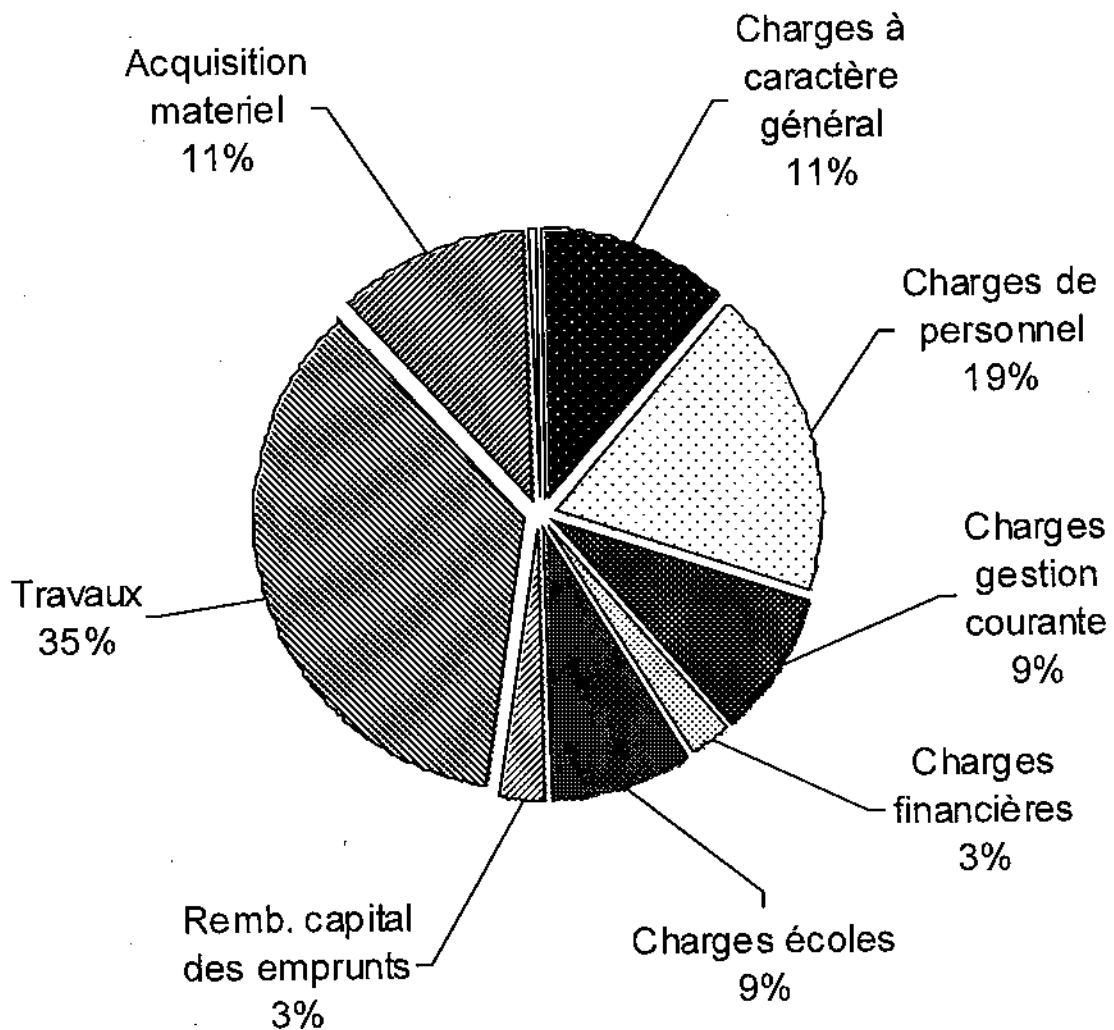


# Le budget de la commune

## Dépenses (année 2008)

<b>Fonctionnement Dépenses</b>	<b>171 385 €</b>	
Charges à caractère général	38 933	
Charges de personnel	64 677	
Charges gestion courante	29 352	
Charges financières	8 150	
Charges écoles	30 273	Dont versements Jean Jaures pour 2 années

<b>Investissements Dépenses</b>	<b>172 013 €</b>
Remb. capital des emprunts	9 443
Travaux	125 271
Acquisition matériel	36 925
Divers	374



# Les travaux

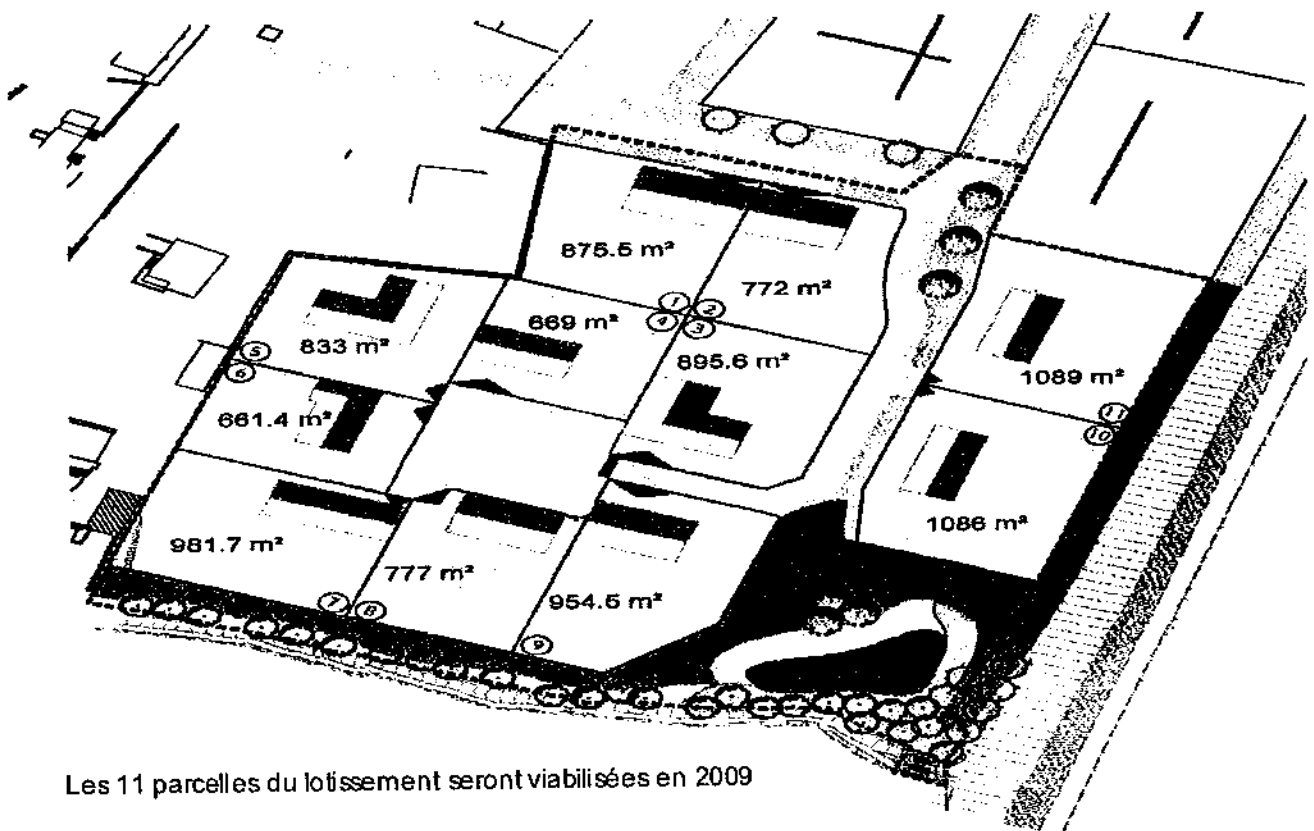
## LES TRAVAUX 2008

Acquisition tracteur tondeuse reprise de l'ancien	4 664.00€	35 600.00€ TTC
Travaux mairie cage escalier		8 134.00€ TTC
Matériel informatique		1 164.00€ TTC
PRAGMA étude extension lotissement		7 500.00€ HT
Grosse réparation cuisinière salle des fêtes		2 750.00€ TTC

Les travaux d'éclairage public payés sur 2008 ont été mis sur le bulletin de janvier 2008

## LES PROJETS 2009

Viabilisation des parcelles du lotissement des ACACIAS 3<sup>ème</sup> tranche  
Travaux de sécurité sortie du lotissement des Acacias  
Enfouissement de la ligne moyenne-tension (lotissement plan d'eau)  
Peinture cage escalier mairie



Les 11 parcelles du lotissement seront viabilisées en 2009

## CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES 2008

La qualité de notre environnement communal, spécialement dans le domaine du "fleurissement", ne saurait être du seul fait de l'équipe municipale. Sans la contribution essentielle des habitants de la Commune, les efforts resteraient inachevés. C'est à ce titre qu'ont été sélectionnées et récompensées 13 familles pour la qualité du "fleurissement" de leur habitation.

### **Maisons avec jardin visible de la rue**

- 1- Mr et Mme HOUTIN Michel
- 2- Mr PIQUET Jean-Jacques
- 3- Mme CHAUDET Gisèle
- 4- Mr et Mme METAIRIE Thierry
- 5- Mr et Mme PAILLARD Hubert

### **Maisons façades**

- 1- Mme BELLAY Germaine
- 2- Mme LESAULNIER Monique
- 3- Mr et Mme COUEFFE Georges

### **Maisons isolées ou fermes inscrites en mairie**

- 1- Mme BANNIER Nicole « la Flingue »
- 2- Mr et Mme Passelande Camille « la Gigonnière »
- 3- Mr et Mme CHAUVIN Guy « la Baronnerie »
- 4- Mr et Mme LECOT Gérard « Etrogné »
- 5- Mr et Mme PRAMPART « la Frotardièrre »



# Les entreprises

## AD INGE

Bureau d'étude - Maîtrise d'Oeuvre spécialisé dans les domaines de la démolition, de l'amiante et de l'environnement.

La Freulonniere

tel : 02 43 98 19 30 E-mail : [ad-inge@wanadoo.fr](mailto:ad-inge@wanadoo.fr)



## IASILLO EROS

Psychologue du Comportement

5 Place de la Minée

tel : 02 43 02 28 91

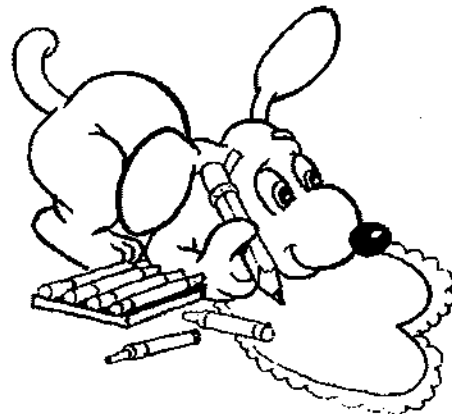
## L'OREE DE BRETAGNE Johan Pied

ELEVAGE Cockers anglais - Lhasa apso - Bergers allemands - Whesties  
PENSION canine toutes races

Les Trois Révérences

tel : 02 43 98 59 09

Site internet : <http://johan.pied.free.fr>

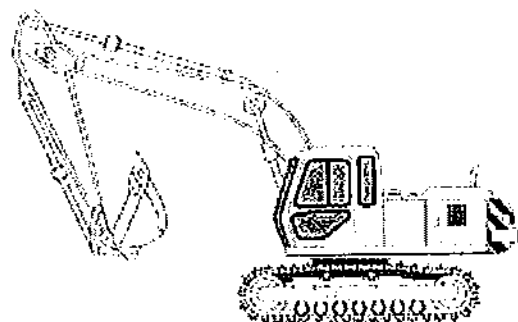


## ANDRE MACE

Terrassement - Maçonnerie

Bourg

tel : 02 43 98 88 47





# Les entreprises

## THIERRY METAIRIE

Menuiserie

17 Lotissement de la touche  
tel : 02 43 98 98 62



## LE BAR DES SPORTS

Bar - Restaurant

Menu express, Plats à emporter, Soirées à thèmes, Banquets  
Dépôt de pain, Gaz, Journaux, cartes de pêche

Rue de la Mairie  
tel : 02 43 98 58 54

## LES ASSISTANTES MATERNELLES

Mme AUBERT Sabrina	La Couture	Tél : 02.43.98.91.59
Mme AUBERT Sonia	La Minée	Tél. : 02.43.68.38.66
Mme COTTIER Sophie	6 lotissement de la Touche	Tél. : 02.43.98.92.86
Mme DANIAU Nadège	4 lotissement de la Touche	Tél. : 02.43.90.96.03



## LES ENTREPRISES AGRICOLES

4 GAEC ( Groupement Agricole d'Exploitation en Commun ), 8 EARL et  
SCEA (Exploitations Agricoles à Responsabilité limitée) et 7 exploitations  
individuelles qui valorisent plus de 1000 Ha de terres agricoles.

# Elections européennes

## Le Parlement Européen, votre voix en Europe

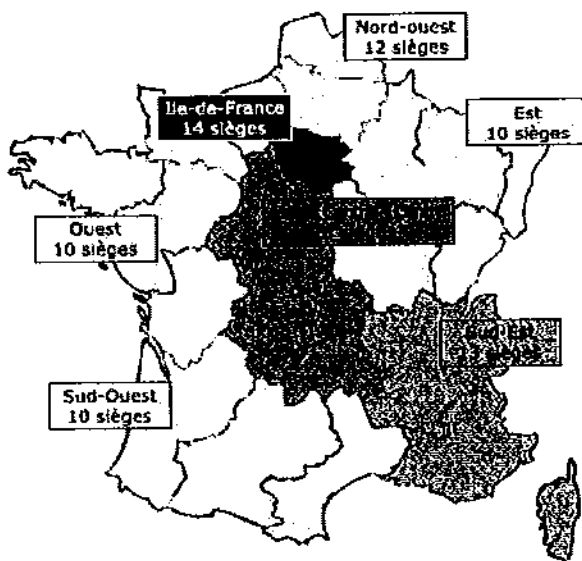
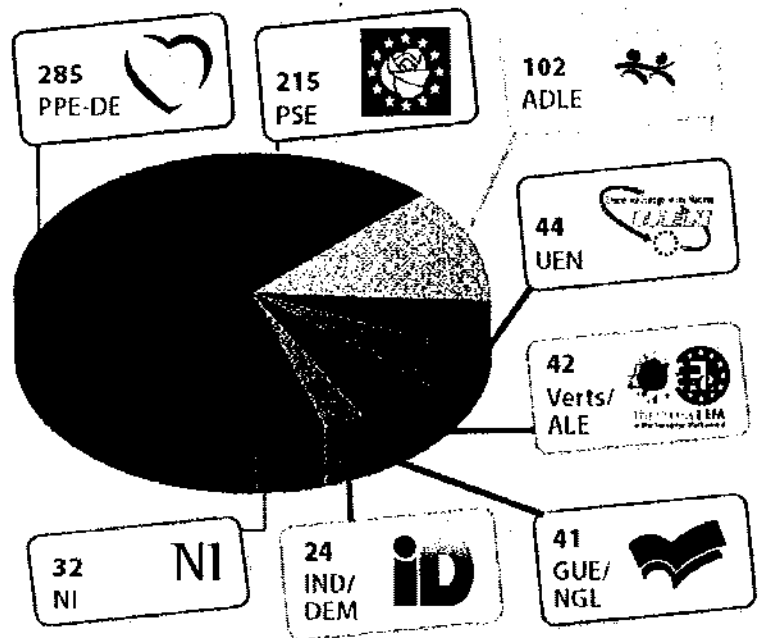
Seule institution supranationale directement élue par les citoyens, le Parlement européen exerce trois pouvoirs : législatif, budgétaire et contrôle politique des autres institutions européennes. Les 785 membres du Parlement européen représentent les 492 millions d'habitants des 27 Etats membres de l'Union européenne.

Ci-contre, les groupes politiques en présence entre 2004 et 2009

Certes, l'UE a vu ses compétences d'attribution par les Etats augmenter de traité en traité. Mais aussi largement compensée par la montée en puissance du Conseil Européen, et de ses présidences tournantes, dont la Française s'achève en décembre 2008.

Aussi la mutation institutionnelle la plus spectaculaire fut celle du Parlement Européen. A l'origine conçu comme une assemblée consultative sur le modèle des organisations internationales et émarant des parlements nationaux, les députés européens sont depuis 1979 portés par le suffrage universel direct.

Ainsi, si l'UE touche les citoyens dans toujours plus de domaines, c'est en partie parce que le Parlement Européen a acquis davantage de pouvoir, à la mesure de sa légitimité démocratique.



Répartition actuelle des sièges suite aux élections européennes de 2004

En France, plus de la moitié des actes législatifs discutés et adoptés au plan national sont d'origine communautaire, selon un rapport de l'Assemblée Nationale de 2004.

Ci-contre, les six circonscriptions englobant les Régions

Un fort taux de participation aux élections européennes ne change donc pas les compétences de l'Union, mais il donne un poids politique considérable à l'institution européenne à laquelle les citoyens européens ont directement donné un mandat, elle ne saurait donc être considérée comme une élection de seconde zone.

**Le 7 juin 2009,  
élisez vos représentants !**

**WWW.CHAPELLE-CRAONNAISE.FR**

Le site Internet officiel de la mairie est en ligne depuis octobre 2008.

La mairie vous propose d'y découvrir :

L'histoire de la commune

Les atouts touristiques de la commune

Les comptes rendus du conseil municipal

La liste des artisans, associations et autres existants à la Chapelle

Vous pouvez vous inscrire à la lettre d'information de la mairie et recevoir par exemple l'ordre du jour et les dates des réunions du conseil municipal.

Ce site peut être amélioré, vos suggestions sont les bienvenues.

## Un site Internet : pourquoi faire ?

Pour publier de l'information plus largement et plus efficacement, et donc être plus visible et mieux connu :

- Des administrés (mieux communiquer sur les actions, les réalisations, les projets de la commune, valoriser le travail de l'équipe municipale)
- Des touristes
- D'autres collectivités locales, des administrations (image et notoriété)

Pour améliorer le service rendu des usagers, et s'affranchir des contraintes de disponibilités des usagers et de la collectivité, vous pourrez proposer de l'information et des services en ligne tels que :

- Démarches et formalités administratives
- Comptes-rendus du conseil municipal ...
- Activités associatives, actualités et agenda de la commune

## Un site Internet : combien ça coûte ?

Le site de la commune est entièrement réalisé avec des logiciels "libres".  
Le site a été créé et mis à jour bénévolement.

Les seuls frais pour la commune sont :

Le nom de domaine (chapelle-craonnaise.fr) et l'hébergement du site par la société OVH.

La formule choisie par le conseil municipal est facturée 15 € par an.



## Communauté de communes de la région de Cossé-le-Vivien

Astillé, Courbeville, Cosmes, Cossé-le-Vivien, Cuillé, Gastines, La Chapelle Craonnaise, Méral, Laubrières, Quelaines-Saint-Gault, Saint-Poix, Simplé

### L'intercommunalité, une idée récente ?

Une idée née dès 1966 ! Les élus de la région de Cossé le Vivien se retrouvent au sein du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) : ateliers relais, logements, collège, ...

Les lois de décentralisation ont abouti à transformer cette structure en Communauté de Communes (CdC). Celle de la Région de Cossé le Vivien voit le jour au 1<sup>er</sup> janvier 1994, avec un principe essentiel : faire ensemble sur tout le territoire ce qu'une commune seule peut difficilement réaliser et donc mutualiser les moyens.

Ces compétences nouvelles ou transférées des communes à la CdC touchent des domaines très divers, à savoir : l'économie, le logement, l'accueil de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la Culture, le sport l'assainissement non collectif, les zones de développement éolien, ... Ses représentants et ses services sont présentés plus en détail dans ce bulletin municipal.

La commune est une structure bien connue et reconnue des citoyens, la CdC l'est beaucoup moins, pour ne pas dire peu. A ce jour il est difficile de prévoir leurs avènements : le législateur admet qu'il existe trop de collectivités publiques. De la commune à l'Europe, en passant par les CdC, les pays, le département, la région et l'état.

Claude Boiteux,  
Conseiller général

Président de la Communauté de Communes

### LISTE DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES PAR COMMUNE

#### Astillé

**DEROUET Loïc**

LANDRON Jean-Pierre

SALMON Sylvie

#### Cosmes

**BEYLICH Daniel**

COUEFFÉ Dominique

BELLANGER Jean-Luc

#### Cossé le Vivien

**LOUAPRE Joseph**

SEGRS Monique

VEILLARD Roland

FOUCHER Hervé

BERTHIER Michel

#### Courbeville

**COLLET Monique**

BARDOUX Mauricette

BARRAIS Didier

#### Cuillé

**RICARD Viviane**

BEUCHER Alain

RICARD Claude

#### Gastines

**BERSON Christian**

HERVÉ Bruno

JEANDEL Elisabeth

#### La Chapelle Craonnaise

**LECOT Gérard**

AUBERT Patrick

MÉTAIRIE Thierry

#### Laubrières

**BRÉHIN Colette**

FERRON Patrice

GOULAY Yves

#### Méral

**FOUCHER Jean-Marc**

ROCHER Jean-Luc

TEXIER Valérie

#### Quelaines St Gault

**JALLU René**

LECOT Alain

LEFÈVRE Laurent

BALLUE Claudine

CADOT Monique

#### Saint Poix

**BOITEUX Claude**

BENÂTRE Simone

ROSSIGNOL Béatrice

#### Simplé

**BOULEAU Michel**

CLAVREUL Yannick

PORNIN Virginie

NB : les membres du Bureau sont en caractère gras

# La communauté de communes

## ORGANIGRAMME DES SERVICES

Annick PORQUET  
Directrice

### SERVICES ADMINISTRATIFS

☎ 02.43.91.79.79  
✉ [contacts@cc-cosse.fr](mailto:contacts@cc-cosse.fr)

Marie-Françoise  
GARANGER  
Accueil secrétariat

Virginie RIVRON  
Comptabilité  
Ressources humaines

### ÉCOLE DE MUSIQUE

☎ 02.43.91.79.03  
✉ [contacts@cc-cosse.fr](mailto:contacts@cc-cosse.fr)

Johann LEFÈVRE  
Directeur de l'École Intercommunale de Musique  
Atelier improvisation, formation musicale, orchestre,  
trompette classique jazz

Anne BELLIER-POTIER	Clarinete
Bernard BLANCAFORT	Chant variétés jazz, piano, synthétiseur, musiques actuelles
Gilles BORDIER	Guitare accompagnement, musiques actuelles
Laurent BRÉHARD	Tuba
Claire CALATAYUD	Flûte traversière
Émilie COQUELIN	DJEM, piano, éveil, formation musicale
Hervé DUCLOS	Chant lyrique

Jean DUVAL	Percussion, formation musicale, musiques actuelles
Aurélien FOURNIÈRE	Violon, alto
José GAGNEUL	Guitare classique, guitare d'accompagnement
Isabelle LEVEQUE	Piano
Éric ONILLON	Basse, musiques actuelles
Franck SERVEAU	Orchestre, saxophone
Anne-Sophie VALENTINE	Accordéon

### PETITE ENFANCE

☎ 02.43.91.79.21 ☎ 02.43.02.15.86  
✉ [ram@cc-cosse.fr](mailto:ram@cc-cosse.fr) ✉ [hgi@cc-cosse.fr](mailto:hgi@cc-cosse.fr)

RAM  
RELAIS ASSISTANTES  
MATERNELLES  
06.22.00.07.27

HGI  
HALTE GARDERIE  
ITINERANTE  
06.24.46.40.93

Sylvie BLOUIN  
Aux. Puériculture

Véronique PITARD  
Educ. Jeunes Enfants

Delphine PRUVOST  
Conseillère en Economie  
Sociale et Familiale

Catherine CHARLES  
Maud GELLY  
Aux. Puériculture

## Affaires culturelles

La Communauté n'entend pas se substituer aux communes quant à l'exercice des affaires culturelles, leur laissant tout à loisir la création, l'organisation et le développement de ces activités qui leur sont propres, locales et originales.

Par contre la Communauté souhaite apporter un soutien partiel, voire total, à certaines activités, services ou associations qui étant uniques sur son territoire, s'adressent à l'ensemble de la population des communes, d'une manière la plus ouverte possible.



Les Mouillotins

Il en est ainsi depuis l'origine de l'école de musique Claude Debussy, sise à Cossé-le-Vivien mais avec des classes décentralisées.

Celle-ci offre 14 classes d'éveil musical, instruments et chants menées par 15 enseignants professionnels sous la direction experte d'un musicien de talent Johann LEFÈVRE.

Formellement, la Communauté devrait s'intéresser à une bibliothèque médiathèque pour servir de tête de réseau de bibliothèques relais ou points de lecture dans les communes, mais les moyens financiers et les circonstances n'ont pas permis jusqu'ici, de matérialiser ce service.

La Communauté apporte un soutien matériel et/ou financier, formalisé par des conventions, à deux manifestations : d'une part le Festival de l'Humour pour son retentissement dans toute l'Embuscadie, autrement dit le territoire de la Communauté, d'autre part, le Festival "A Travers Chants" pour son offre de spectacle à l'intention des scolaires et collégiens.

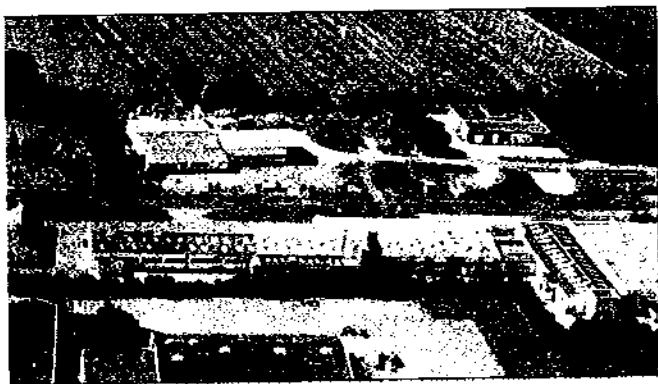
Enfin, la Communauté subventionne l'Association Mouillotins Animation Cuillé (AMAC), qui s'adresse à la dimension du Pays de Craon, au public "jeunes" et dont les activités multiples convergent au Festival de musiques actuelles des Mouillotins.

## Les affaires économiques et aménagement de l'espace

**L** Le développement équilibré des communes d'un même territoire repose en grande partie sur le dynamisme et l'activité des entreprises. C'est là, en effet, que se créent les richesses et donc les emplois qui font vivre les familles. C'est pourquoi, notre Communauté exerce, depuis sa création et de manière obligatoire, cette compétence.

Celle-ci comporte deux volets indissociables :

**L'aménagement de l'espace**, du territoire des 12 communes.



Entreprise DASRAS - Méral

C'est en vue de préparer l'avenir du territoire du Pays de Craon que les élus de la Communauté travaillent en concertation avec ceux des deux autres Communautés (Pays du Craonnais - St-Aignan/Renazé) à l'élaboration d'un Schéma de cohérence territorial (SCOT). Ce document vise à préparer l'avenir en définissant ce que l'on souhaite, les équipements et les services collectifs que l'on veut mettre en place pour répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du Craonnais. Ces projets pourront bénéficier du soutien financier de la Région dans le cadre du futur Contrat territorial unique (CTU).



Café - épicerie - Laubrières

**Le développement économique**, qui se traduit notamment par :

**La création et l'aménagement de zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles :**

Cossé le Vivien - « les Hersouillères »,  
Quelaines-Saint-Gault - « la Grange ».

**L'aménagement d'ateliers relais ou la location d'immeubles professionnels**  
Facilitant l'implantation des entreprises ou associations :

Cossé-le-Vivien (un atelier relais – un kinésithérapeute – l'Association du service de maintien des personnes âgées à domicile – ASMAD),  
Cuillé (un atelier relais),  
Méral (deux ateliers relais).



Bar restaurant - Gastines

**Le soutien au maintien du dernier commerce d'alimentation ou café dans les communes de moins de 2000 habitants :**

Astillé – épicerie « le P'tit Panier »,  
Gastines – bar restaurant « Chez Jeannot »,  
Laubrières – bar épicerie.

**La promotion touristique par le soutien apporté au Syndicat d'Initiative Intercommunal.**

Cette compétence économique n'est pas facile à mettre en œuvre par ces temps de concurrence acharnée où la tendance est à la concentration sur les pôles urbains importants.

Il est pourtant essentiel de conserver sur notre territoire des entreprises au plus près des habitants.

# La communauté de communes

## Le logement

Dès 1992, la Communauté a engagé une politique de logements sur l'ensemble des communes avec la construction de bâtiments neufs et avec la réhabilitation de logements anciens afin de conserver le patrimoine existant et contribuer à l'embellissement des centres bourgs.

Cette opération a permis l'accueil d'une population nouvelle avec une réelle incidence sur le nombre d'habitants, sur la vie économique et associative.

50 pavillons neufs ont été construits, 31 logements ont été réhabilités dont 2 pour l'accueil des sans abri : Cossé-le-Vivien et Quelaines-Saint-Gault.

Aujourd'hui, l'orientation prise par les élus est de poursuivre l'offre de logements locatifs, notamment en partenariat avec Mayenne Habitat, mais aussi de permettre aux locataires l'accession à la propriété de leur logement s'ils le souhaitent.



Construction - Quelaines St Gault

## Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

La loi sur l'eau de 1992 et la nouvelle réglementation de janvier 2006 imposent aux collectivités locales la mise en place d'un service d'assainissement non collectif qui doit assurer le contrôle technique des installations individuelles.

Compte tenu de cette obligation, les douze collectivités du territoire ont décidé de transférer cette compétence à la Communauté de Communes de la Région de Cossé-le-Vivien.

A la suite d'un appel d'offres près des organismes compétents, le bureau d'études E.F. Études a été retenu et chargé de réaliser un état des lieux de l'ensemble existant des installations d'assainissement non collectif. Ainsi, tous les logements équipés d'un assainissement autonome, font l'objet d'une visite domiciliaire. Cette visite permet de recenser la nature des équipements, de déterminer l'état des dispositifs d'assainissement individuel, leur

fonctionnement et leur impact sur le milieu récepteur. Le véritable objectif est de réduire le niveau de pollution engendrée afin de protéger le milieu naturel et la santé publique.

Sur les 1560 logements concernés sur le territoire, les 2/3 ont déjà été visités, le complément sera réalisé au cours de l'année 2009.

Après la visite, un document détaillé est remis au propriétaire indiquant notamment les conclusions de l'état des lieux et le classement de son installation à savoir :

- dispositif à fonctionnement non acceptable (NA)
- acceptable dans la configuration actuelle
- dispositif en bon état de fonctionnement

Les installations classées en NA, présentant un réel risque au regard de la salubrité publique ou de la

pollution du milieu, leurs propriétaires seront invités à effectuer les travaux de mise en conformité le plus rapidement possible.





## Affaires scolaires

La Communauté apporte un soutien financier à diverses activités pratiquées par les élèves dont les parents sont domiciliés sur son territoire. Du côté pédagogique, il s'agit pour les collégiens, des classes de découverte, des séjours pédagogiques et linguistiques et pour les

élèves de primaire des cours de langues étrangères. Quant aux pratiques sportives des collèves de Cossé-le-Vivien, la Communauté apporte une aide aux sections locales sportives et participe aux frais de déplacement lors de championnats nationaux ou régionaux.

## Affaires sportives

Plusieurs associations sportives ou le regroupement de certaines d'entre elles proposent aux jeunes de moins de 20 ans, de pratiquer une activité sportive qui est unique sur le territoire.

La Communauté leur alloue une subvention, fonction du nombre de jeunes participants. L'hippodrome des Feux étant le seul sur le territoire, la Société des courses de Méral reçoit une aide de la Communauté.

## Actions sociales

La compétence sociale de la Communauté s'exerce principalement en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Toutefois, il faut mentionner une action particulière à l'intention des personnes Sans Domicile Fixe, deux locaux appartenant à la Communauté et entretenus par elle à Cossé-le-Vivien et à Quelaines-Saint-Gault, permettent avec le soin de bénévoles, leur accueil temporaire pour une nuit.

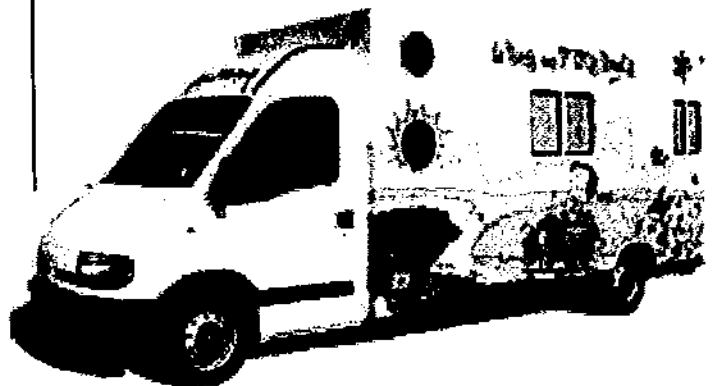
En ce qui concerne la petite enfance (0-4 ans), deux services itinérants ont été mis en place il y a six années et ont pris au fil des besoins, une réelle expansion. Ils bénéficient du soutien du Conseil Général, de la CAF et de la MSA.

Dérivé des lieux d'accueil parents enfants initiés à Quelaines-Saint-Gault par les "P'tits Loups", le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) placé sous la responsabilité de Sylvie Blouin, reste un moment de rencontres, d'échanges et d'activités pour les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants. Ce service offre en plus aux 143 assistantes maternelles du territoire, le support de personnes compétentes pour les aider dans leur activité professionnelle.

Il est assuré une demi journée, quatre fois par semaine, en quatre lieux différents. (Voir page suivante)

Associée au fameux bus des "P'tits Bouts", la halte-garderie itinérante, dont a la responsabilité Véronique Pitard, est ouverte aux petits enfants (moins de 4 ans) trois fois par semaine, en trois lieux différents pour une période allant jusqu'à la journée complète. Ce service de garde ponctuelle permet aux parents de profiter d'un temps de disponibilité

sachant que leurs enfants sont accueillis dans une ambiance chaleureuse et ludique pour leur plus grand bonheur. (Voir page suivante)



# La communauté de communes

## SERVICES PETITE ENFANCE À VOTRE DISPOSITION

### Relais Itinérant Assistant(e)s Maternel(le)s - RAM

☎ 02.43.91.79.21 - 06.22.00.07.27

✉ ram@cc-cosse.fr



### Halte-Garderie Itinérante - HGI

☎ 02.43.02.15.86 - 06.24.46.40.93

✉ hgi@cc-cosse.fr

Auxiliaire de puériculture responsable : Sylvie BLOUIN  
Conseillère : Delphine PRUVOST



**RAM**

Vous recherchez...

#### Parents

Un mode de garde  
Des renseignements sur la fonction d'employeur  
Des activités d'éveil pour votre enfant  
Des échanges avec d'autres parents

#### Assistant(e)s Maternel(le)s

Des informations sur vos droits et obligations d'employé(e)  
Un accompagnement dans votre profession  
Des soirées à thèmes  
Des animations avec d'autres enfants et assistant(e)s maternel(le)s

### Séances de 9h00 à 12h00 animées par Sylvie BLOUIN

Lundi	ASTILLÉ	Salle périscolaire	02.43.90.58.10
Mardi	QUELAINES-ST-GAULT	Maison des Loisirs	02.43.98.55.09
Jeudi	COSSE-le-VIVIEN	Maison de l'enfance et de la vie associative	02.43.26.36.42
Vendredi	GASTINES	Salle communale	02.43.06.97.74

Enfants de 0 à 4 ans - Tarif 1 euro la séance par enfant - gratuité pour la première séance découverte

Notre Conseillère - Delphine PRUVOST se tient à votre disposition :

Sur les séances d'animation : de 10h00 à 11h00

Permanence téléphonique : le jeudi après-midi de 14h30 à 15h30

Permanence au bureau - uniquement sur rendez-vous : le jeudi après-midi de 15h30 à 18h00

Rue Antoine-Laurent Lavoisier - BP 52 - 53230 COSSE-le-VIVIEN

**HGI**

Educatrice de Jeunes Enfants responsable : Véronique PITARD  
Auxiliaires de puériculture : Catherine CHARLES - Maud GELLY

L'équipe accueille vos enfants de 9h00 à 17h00

Mardi	MÉRAL	Annexe salle St-Pierre	02.43.91.78.07
Jeudi	QUELAINES-ST-GAULT	Maison des Loisirs	02.43.98.55.09
Vendredi	COSSE-le-VIVIEN	Maison de l'enfance et de la vie associative	02.43.26.36.42

Enfants de 3 mois à 4 ans - Barème de la CAF selon ressources annuelles de la famille

# Le hameau du Pâtis

## La vie de notre quartier

### « Le hameau du Pâtis »

#### Janvier :

Comme chaque début d'année, nous nous retrouvons pour manger la galette des Rois et pour se souhaiter nos vœux.

#### Juin :

Avec nos voisins des "Hourdrières" et anciens habitants du Pâtis, nous nous retrouvons autour d'une table pour un barbecue en plein air.

Tout le monde, grands comme petits, savourent cette joyeuse journée d'été placée sous le signe de la convivialité avec des chansons et des jeux

#### Juillet :

Le concours des épouvantails arrive, rassemblement et mobilisation des habitants du hameau pour cette préparation.



# Le hameau du Pâtis



Toujours sous le signe de la bonne humeur, nous nous retrouvons plusieurs fois par an pour des réunions "apéro" à l'occasion des anniversaires de chacun et le service de remplacement pour la période des vacances.

**Tous les habitants du hameau du Pâtis vous offrent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2009 !**



Tout d'abord, les parents d'élèves et moi-même, vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2009.

Comme vous le savez, après plus de 140 ans d'existence notre petite école a dû fermer ses portes définitivement à la rentrée 2008, et j'aimerais revenir un peu sur ce triste épisode.

Cette fermeture, nous l'avons vécu comme une injustice, en effet, pourquoi avoir maintenu cette école avec 7 ou 10 élèves pendant des années et la fermer aujourd'hui avec 19 ?

Les raisons annoncées pour justifier cette décision ont fait « bouillir » les parents d'élèves : manque d'effectif, pas de pédagogie (merci pour Claudine !), pas d'émulation de concurrence entre les élèves (dans une maternelle ??) qui conduisent à la « non socialisation » (nos enfants seraient-ils moins « sociables » que les enfants qui vont dans de plus grandes structures ?), un bâtiment qui coûte cher (rappelons qu'il a été gracieusement donné à l'enseignement catholique et qu'ils avaient bien du mal à dépenser 4 sous pour l'entretenir !).

Alors on s'est battu ! fait appel aux médias, aux élus (députés, conseillers généraux, sénateur...) multiplier les réunions, fait une pétition, des banderoles de contestation, créer un site Internet (merci Olivier) ; pour nous rendre compte que les raisons énoncées étaient pour le moins « bidons » et que le problème était bien plus profond.

En effet, notre petite école maternelle était jusque là tolérée parce que les parents d'élèves n'ont jamais ménagés leurs efforts, mais aussi parce que le Conseil Municipal de La Chapelle Craonnaise a toujours soutenu l'école ; la réalité c'est que cette école n'avait même pas d'existence légale : une école maternelle seule sans rattachement à une école primaire, cela n'existe pas !

Rappelons-le : l'école n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans, c'est justement l'âge où les élèves de l'école partaient !

A l'heure où la politique nationale est à la suppression de postes à tout va, que l'on parle de supprimer l'école maternelle (justement !) et de la mise en réseau des écoles : c'est à dire des écoles de 10 à 30 classes ! Tout cela vous l'ignoriez sans doute ! évidemment personne n'en parle ! pourtant on y va à grand pas ! ; je ne vois pas comment dans un tel contexte notre petite école à classe unique aurait pu survivre. On nous a d'ailleurs clairement dit que nous avions une "école de luxe" propos de Mr BONNAMY, ex-directeur Diocésain. En effet un bâtiment avec un poste de directrice pour 19 enfants, c'est un luxe que la conjoncture actuelle ne peut plus permettre !

Le regroupement avec une autre école : nous y avons travaillé, mais il nous fallait franchir un obstacle majeur (parmi d'autres) : l'inspection académique qui n'avait nullement l'intention de nous soutenir, bien au contraire !

Honnêtement, nous pourrions avoir le sentiment d'avoir dépensé beaucoup d'énergie pour pas grand chose, mais c'était un mal nécessaire pour ne pas avoir à se dire qu'on a jeté l'éponge trop vite ou que l'on n'a rien fait.

Aujourd'hui, il n'y a plus de rires et de cris d'enfants dans la cour de la petite école de La Chapelle, les enfants sont partis et l'important, en somme, c'est qu'ils ne semblent pas en avoir trop soufferts.

Je tenais à remercier tous les parents d'élèves, Gérard LECOT, notre maire, et ses adjoints ainsi que les conseillers municipaux et aussi Michel HOUTIN bien sûr.

Merci à Claudine pour ses 26 années passées auprès des enfants de notre commune, à Régine qui s'occupait de la cantine depuis 10 ans, à Christian pour avoir parfois assuré "l'intérim", et à vous tous habitants de la Chapelle Craonnaise pour votre participation à nos manifestations : arbre de Noël, Théâtre, poule au pot etc... qui continuerons d'être organiser avec le comité des fêtes et de proposer divers ateliers aux enfants courant de l'année.

Pour l'école : c'est fini ! mais les enfants eux, sont toujours là ! donc à nous de maintenir cette animation joviale et juvénile dans notre village !

L'ex-présidente, Nathalie Garot

## QUELQUES PHOTOS SOUVENIRS 2008 .....



Les 19 enfants de l'école, à la fête de la cantine organisée, tous les ans par Régine

*Gaël, Maron Louis, Théo, Thiphaine, Mathéo, Marty, Alexa, Virgil, Isaline, (Fabienne P), Timothée, Elise, Julianne, Océane, Maélyss, Enilie, Lucas, Lilou, Marie et Régine*

## ECOLE SACRE CŒUR

(années 1870 – 2008)



*Dernière photo souvenir avec les élèves et une bonne partie des anciens élèves.*

[www.ecole.chapelle-craonnaise.fr](http://www.ecole.chapelle-craonnaise.fr)

*Ainsi s'achève l'histoire de l'école Sacré-Coeur de La Chapelle Craonnaise, une page se tourne mais il en reste tant d'autres à écrire....*

## AS LA CHAPELLE CRAONNAISE

Effectif saison 2008-2009



**L'Association Sportive de la Chapelle-Craonnaise vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2009.**

L'équipe A a atteint son objectif de maintien en 3<sup>ème</sup> division la saison dernière, terminant à la 6<sup>ème</sup> place d'un groupe assez relevé, au terme d'une belle saison pleine de promesse.

La bonne ambiance régnant entre nous sur le terrain, et en dehors, nous a permis de conserver tout les joueurs et même d'en attirer de nouveaux, rajeunissant quelque peu l'effectif du club et nous permettant aujourd'hui de compter 26 licenciés.

Nous avons donc abordé cette nouvelle saison 2008-2009 avec beaucoup d'optimisme, en gardant cependant le même objectif, rester en 3<sup>ème</sup> division.

A la mi-saison, l'équipe est à la 7<sup>ème</sup> place d'un groupe très serré, cette place est loin de refléter la solidarité, l'envie et le beau jeu que l'on montre à chaque match. Mais la saison est loin d'être finie et nous espérons récupérer la réussite qui nous fuit à l'abord des matchs retour.

L'équipe B, en entente avec Athée, évolue en 5<sup>ème</sup> division.

L'effectif du club grandissant, cela permet à l'équipe de jouer tous les matchs au complet ce qui fut loin d'être le cas la saison passé.

L'équipe réalise un bon début de championnat, en étant à la 5<sup>ème</sup> place du groupe. Les derniers matchs ont été d'un bon niveau, l'équipe commence à avoir un effectif stable, ce qui permet plus de cohésion entre les joueurs.

Une majorité des joueurs qui composent cette équipe est essentiellement issu du club, l'objectif étant de la former exclusivement de joueurs de la Chapelle-Craonnaise dès la saison prochaine.

Il faudra trouver de nouveaux membres et pour cela, miser sur l'ambiance conviviale qui règne au sein de notre club. Alors n'hésitez pas à venir nombreux nous rejoindre et nous encourager cette année. Les dates et horaires des rencontres sont affichées au terrain de foot.

Nous tenons également à vous remercier pour votre accueil lors de notre passage pour la vente annuelle des calendriers. Merci également à tous les bénévoles qui contribuent à la vie du club.

**En vous souhaitant encore une bonne et heureuse année 2009**

**Le président**



## TENNIS DE TABLE



# TENNIS DE TABLE

*Le club de tennis de table est heureux de vous présenter tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année*

La saison de tennis de table a recommencée, avec cette année deux nouveaux joueurs, Jean-Michel Hubert et Yoann Morillon. Le club avec ces 9 licenciés évoluent en 4<sup>ème</sup> division départementale.

Le niveau de jeu et l'envie de ces nouvelles recrues ont motivés toute l'équipe, ce qui c'est fait ressentir durant la 1<sup>ère</sup> phase du championnat, puisque nous avons terminé à la 3<sup>ème</sup> place, avec quelque belles prestations, notamment contre les équipes du haut de tableaux.

Nous sommes pleins d'enthousiasmes et nous espérons faire au moins aussi bien à l'entame de la 2<sup>ème</sup> phase de championnat, pour preuve une belle victoire, lors du 1<sup>er</sup> match, contre Saint Denis d'Anjou, une équipe qui évoluait en 3<sup>ème</sup> division l'année dernière.

Ceux qui sont attirés par ce sport peuvent nous soutenir ou nous rejoindre le vendredi soir. Le détail des rencontres est accessible sur internet via le site de la fédération [www.fft.com](http://www.fft.com) rubrique *sportif*.

N'hésitez pas à nous contacter  
Olivier LEFEVRE  
Patrick AUBERT

# Associations

## Groupement de défense contre les organismes nuisibles

Le bureau de la Chapelle-Craonnaise vous adresse ses meilleurs vœux pour 2009.

Un nouveau bureau à été élu le 13 juin 2008 :

Président	:	Bertrand CHAUDET
Vice-Président	:	Guy CHUAVIN
Secrétaire	:	Loïc BANNIER
Trésorier	:	Camille PASSELANDE
Membres	:	Thierry COTTIER André AUBRY Paul PAILLARD Gérard LECOT

Une battue aux renards a eu lieu le 15 novembre 2008. 6 renards ont été tués. Une autre a eu lieu le 17 janvier 2009, 3 renards ont été tués. La journée s'est terminée par un pot-au-feu.

Dans la lutte contre les rats musqués et les ragondins, seul le piégeage est autorisé.

Une lutte collective est organisée par arrêté municipal du 15 février au 15 avril 2009. Les riverains des cours d'eau ou propriétaires de plan d'eau, en cas de prolifération, peuvent prendre contact avec la mairie ou avec Bertrand CHAUDET.



Le Bureau remercie toutes les personnes qui participent à ces actions, ainsi que celles qui nous ont autorisé à passer sur leurs terrains.

Le président, Bertrand CHAUDET

## Moto Club

Le moto club "Les Capello's" est heureux de vous présenter une bonne et heureuse année 2009.

En 2008 :

Il y a eu le renouvellement du bureau :

Président : Beaumont David  
Vice président : Lechaux Patrick  
Secrétaire : Saudrais Brigitte  
Trésorier : Halbert Philippe



Nos participations ont été :

- Les 24 h du Mans .
- 1 Week-end à Pénestin (56)
- La concentre des Mouillotins le 8 et 9 novembre
- Et notre soirée du 13 septembre .

Les Capello's.



## LE CLUB DU BON ACCUEIL

Le club compte 44 adhérents et fait appel à tous ceux qui pourraient nous rejoindre. N'oubliez pas la belote le jeudi après-midi pour ceux et celles qui sont disponible.

Meilleurs vœux pour 2009.

Le président, Daniel BANNIER est à votre disposition pour tout renseignements

### Rappel des activités 2008

10 janvier	Assemblée générale et galette des rois
14 février	Après midi crêpes et concours de belote (qualifications pour le canton)
2 mars	Repas du C.C.A.S. avec le concours du comité des fêtes
12 juin	Journée de l'amitié cantonale à Quelaines
24 juin	Voyage au château de Versailles avec Denazé
31 juillet	Réunion avec Pro-Confort
5 septembre	Journée de l'amitié cantonale à Cosse-le-Vivien
18 septembre	Repas du club avec les anniversaires de Mme Houtin (90 ans) et Mme Cordier (80 ans)



# Associations

## Rappel des activités 2008 (suite)

2 octobre Reprise de la gym hebdomadaire avec Elise (animatrice au S.I.E.L. BLEU), 17 adhérents avec Denazé et Simplé.



4 décembre Pot au feu et bûche de Noël

## **LE GROUPE LOCAL DE LA PRÉVENTION DU MAL ÊTRE ET DU SUICIDE DU CANTON DE COSSÉ LE VIVIEN**

### **Les ruptures de la vie ? Comment les affronter ? Comment les vivre ?**

La vie n'est pas un long fleuve tranquille. Les accidents de l'existence sont nombreux, auxquels chacun réagit différemment, selon son caractère et son vécu. Tristesse, anxiété, sentiment d'inutilité, insomnies, désarroi... Ces maux peuvent cacher une dépression. Une maladie dont on n'ose pas toujours parler. C'est pourquoi le Groupe local de la prévention citoyenne du mal-être et du suicide du secteur de Cossé-le-Vivien et le Collectif départemental, en partenariat avec les élus MSA de Cossé-le-Vivien ont organisé une réunion d'information sur ce thème le 28 novembre 2008.

Animée par le Dr Kahina YEBBAL, psychiatre au centre hospitalier de Montbert (Loire- Atlantique), et Mme Catherine BOSSET, assistante sociale, cette réunion a permis d'éclairer les participants sur la meilleure attitude à tenir face à une personne en situation de "mal-être".

Le docteur YEBBAL y a expliqué ce qu'est "l'individu", les différentes situations de souffrance, de mal-être, sa vulnérabilité face à la rupture. Il est revenu aussi sur le manque d'estime de soi induit par cet état dépressif.

Enfin, il a formulé la nécessité du lien social pour combattre cette maladie, que ce soit au niveau familial ou relationnel.

Pour continuer notre réflexion en tant que citoyen et pour participer à la mise en place officielle du groupe, nous avons besoin de votre aide, n'hésitez pas à nous rejoindre.

### **Contacts :**

Sur Cosse le Vivien :	M <sup>me</sup> LOYANT Karine : 02 43 98 82 70, M <sup>me</sup> LEBASQUE Géraldine ; 02 43 98 90 57
Sur Simple :	M <sup>r</sup> CLAVREUL Yannick : 02 43 98 53 45
Sur Cosmes :	M <sup>me</sup> DAUDIN Yolande : 02 43 98 58 51
Sur la Chapelle Craonnaise :	M <sup>r</sup> HOUTIN Michel : 02 43 98 86 67

## FAMILLES RURALES ATHEE - LA CHAPELLE



"Familles Rurales" essaie chaque année, dans la mesure de ses possibilités, de vous offrir diverses activités et tient à remercier, tout particulièrement, les communes d'Athée et de la Chapelle Craonnaise pour leur soutien.

### ACTIVITES REALISEES

- Aquagym à la piscine de Château-Gontier 1 fois par semaine
- Ateliers cuisine 2 séances animées par le restaurateur de la Chapelle Craonnaise
- Atelier art floral 2 soirées par mois
- Gymnastique : 2 cours par semaine
- 1 sortie au jardin du Grand Boulay à Denazé
- Atelier fabrication de panier en osier (6 séances)
- Sortie pedestre les mardis soirs de Juin
- Service du repas du CCAS
- Portage des repas
- Soirée d'information pour mieux comprendre la maladie d'Alzheimer
- 2 ateliers bricolage pour enfants (décoration citrouille et confection de sujet mosaïque)
- 1 atelier cuisine pour enfants (fabrication de confiseries)
- Carnaval en partenariat avec le groupe des carnavales de Craon
- Centre aéré au mois de juillet avec Livré La Touche
- Participation à la journée des enfants en Juin, organisée par le Comité Des Fêtes
- Décoration de la crèche à l'église

### PROJETS POUR 2009

L'ensemble des activités habituelles sera reconduit.

L'idée d'un atelier (tricot) est à l'étude, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous en parler.

Une étude d'un nouveau projet ski pour l'hiver 2010 est en cours.

Retenez déjà la date du carnaval le samedi matin 28 Février 2009.





## COMITE DES FÊTES

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2009.

En 2008, comme chaque année, l'assemblée communale a eu lieu le second week-end de juillet et a débuté par le concours de pêche avec 65 participants. La journée d'est terminée par une soirée grillades-frites avec karaoké et bal disco ainsi qu'un feu d'artifice.

Le dimanche a eu lieu le second vide grenier sur le parking de la salle des fêtes, la journée ayant été clôturée par le défilé de vélos fleuris des enfants de la commune.

Merci à tous les participants, bénévoles pour leur participation au bon déroulement de ce week-end.

Pour 2009, le comité des fêtes reconduit bien sur l'assemblée communale.

D'autres activités voient le jour :

Le 16 janvier, a eu lieu une soirée jeux de société à la salle de fête. Une vingtaine d'enfant, une dizaine d'adultes et quelques jeunes du foyer ont répondu présents. La soirée s'est terminée par la galette des rois.

Le comité prévoit de renouveler ce genre de soirée qui permet de réunir les enfants de la commune.

Le comité des fêtes va reprendre en son nom la traditionnelle "poule au pot " qui était organisée par les parents d'élèves. Ce repas est prévu le 26 avril 2009.

Le 13 juin, une manifestation est prévue à l'occasion de la fête de la musique. Moules, frites et musique sont au programme.

Une assemblée générale du comité est prévue pour accueillir de nouveaux membres.

Pour le reste de l'année, Le comité est à votre écoute pour d'autres soirées ou activités.

Le président, Jean-Christophe HOUTIN

# L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

## 2007



### SIAEP de la Région Ouest de Château Gontier

(Extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public)

#### PROVENANCE

Des ressources propres au syndicat ;  
- le prélèvement de La Plaine (puits simple situé à Château-Gontier) a fourni 129 503 m<sup>3</sup> d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines :  
- Le Syndicat Mixte du Sud Ouest Mayenne a fourni 416 208 m<sup>3</sup>



■ LOCAL  
■ IMPORT

#### DESSERTE

Le service d'eau potable du SIAEP de la Région Ouest de Château Gontier regroupe les communes de : Ampoigné, Bazouges, Cherancé, Cosmes, Denazé, Houssay, la Chapelle-Craonnaise, Laigné, Loigné-sur-Mayenne, Maigné-Peuton, Mée, Origné, Peuton, Pommerieux, Quelaines-Saint-Gault, Saint-Quentin-les-Anges, Saint-Sulpice et Simple.



18 communes adhérentes

Il distribue l'eau à 3 879 abonnés (+1,41 % par rapport à 2006) et dessert 7 310 habitants.

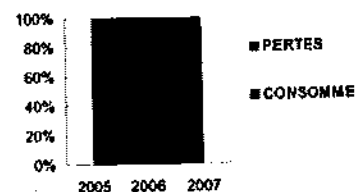
#### EXPLOITATION

La société VEOLIA EAU a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



#### DISTRIBUTION

En 2007 les abonnés domestiques ont consommé 424 713 m<sup>3</sup> soit en moyenne 159 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 25 403 m<sup>3</sup> soit un total de 450 116 m<sup>3</sup> (en baisse de 9,00 % par rapport à 2006). Le rendement du réseau est de 86,4 % en 2007 (il était de 89,4% en 2006).



Rendement du réseau

#### PRIX

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.  
Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 291,62 € en 2008 (sur la base du tarif du 1er janvier 2008; toutes taxes comprises hors redevance de pollution domestique). Soit en moyenne 2,43 €/m<sup>3</sup> + 6,98 % par rapport à 2007.  
Sur ce montant, 37 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 48 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15 %.



Répartition des montants collectés

## La récupération d'eau de pluie... désormais autorisée en usage intérieur !

Combien de litre d'eau consomme un français en moyenne par jour ? 150 litres soit 100 bouteilles de 1,5 litres !

60 % de cette eau, soit 30 litres par personne, est utilisé pour le bain ou la douche et les WC. En un an, c'est près de 2 milliards de litres d'eau potable jetées dans les WC...

Au moins 60 % de notre consommation ne nécessite pas d'eau potable, l'eau de pluie mérite donc d'être directement récupérée et stockée. Mais qu'est-il envisageable en France ?

Une réglementation autorise depuis août 2008 l'usage extérieur non alimentaire (arrosage du jardin, lavage voiture, nettoyages...) et intérieur pour l'alimentation des chasses d'eau (dans les conditions et cadre réglementaire régit par l'arrêté du 21 août 2008).

*« Alors récupérer l'eau de pluie coule, plus que jamais... de source ! »*

### Comment ça marche ? Et pour quelle économie ?

L'eau de pluie récupérée et filtrée est stockée dans une cuve extérieure, enterrée ou dans le vide sanitaire. Les cuves peuvent être en béton ou en polyéthylène. Dans nos régions, **une toiture de 80 m<sup>2</sup>** permet de récupérer environ 40 m<sup>3</sup> d'eau par an et de couvrir de **30 à 50 % de la consommation moyenne d'une famille.**

### Combien ça coûte ?

Pour un usage non domestique (arrosage jardin, lavages...), le prix d'une installation démarre à 50 €. Pour un système de cuve enterrée avec double-réseau (WC, arrosage jardin, lavage voiture...), l'investissement pour un kit complet se situe entre 2500 et 5000 €. Sachez qu'il existe un crédit d'impôts de 25% pour les habitations principales, usages extérieurs et intérieurs (conditions d'application régit par l'arrêté du 3/10/2008).

### Récupérer, c'est bien... Ne pas gaspiller, c'est mieux !

#### Des p'tits trucs pour économiser !

- Je fais la chasse aux fuites : un robinet qui goutte perd jusqu'à 35 m<sup>3</sup>/an ; une chasse d'eau : 250 m<sup>3</sup>/an !
- Je privilégie la douche au bain et j'évite de rester trop longtemps sous la douche.
- Je réduis la pression ou le débit d'eau par des économiseurs de robinets ou de douche.
- J'utilise un gobelet pour me laver les dents !
- Je fais la vaisselle dans une bassine, robinet fermé.



Pour plus d'informations contactez votre **Espace Info Energie**  
Conseil gratuit et non commercial auprès des particuliers et artisans  
① 02 43 32 14 45 ✉ [fdclvam53-eie@wanadoo.fr](mailto:fdclvam53-eie@wanadoo.fr)



# Informations

Votre commune est située dans le bassin versant de l'Oudon sur lequel la Commission Locale de l'Eau s'active pour préserver l'eau, ressource essentielle à nos activités et notre santé. Une de ses actions s'adresse aux plus jeunes.

## A L'ECOLE DE L'EAU

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a initié un programme d'action pédagogique sur l'eau à destination des élèves de primaire et de collège en 2007.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes au cycle de l'eau, à la notion de bassin versant, au respect du milieu naturel et des différents usages de l'eau.

Terre des sciences, centre de culture scientifique et technique basé à Angers, est intervenu dans les écoles intéressées. Le monde de l'enseignement, public et privé, s'est mobilisé pour une pleine réussite de l'opération.

Visiter un château d'eau, une station de traitement de l'eau potable, une lagune ou une station d'épuration. Observer la vie dans la rivière ou dans la mare situées à côté de l'école. Lire le paysage. Réaliser des fresques, des panneaux d'exposition. Mener des expériences en classe.

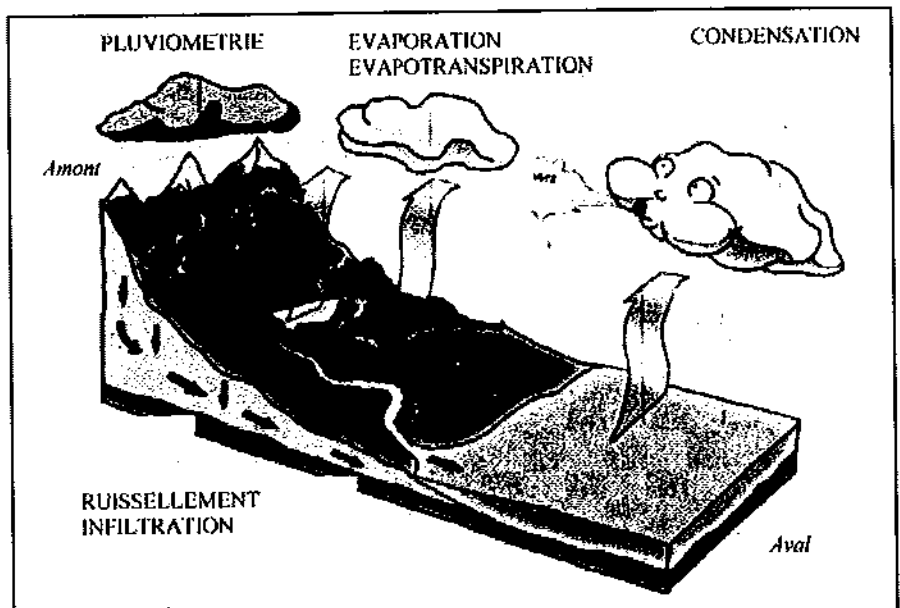
Tels ont été les travaux menés par les élèves valorisés à l'occasion de diverses manifestations : forum des sciences à Pouancé et à Segré, fêtes des écoles...

La C.L.E. envisage désormais de constituer un fond pédagogique sur l'eau à disposition des enseignants.

### Pour en savoir plus :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

[www.eaurmc.fr/juniors](http://www.eaurmc.fr/juniors)



Le cycle naturel de l'eau (ci-dessus) est perturbé par les usages de l'eau domestiques, industriels et agricoles. L'eau que nous utilisons est toujours la même. Préservons-la !

### Le saviez-vous ?

De toute l'eau présente sur la planète : 97,2 % se trouve sous forme salée dans la mer et les océans. Seulement 0,65 % est potentiellement consommable par l'homme.



Le bassin versant est un territoire sur lequel toutes les gouttes de pluie qui tombent s'écoulent puis se rejoignent en un même endroit pour former une rivière.

Le bassin versant de l'Oudon draine un territoire d'environ 1 500 km<sup>2</sup>, sur :  
2 Régions (Bretagne et Pays de la Loire),  
4 départements (Mayenne, Maine et Loire, Loire Atlantique, Ille et Vilaine),  
101 communes.

L'Oudon prend sa source à La Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez-Neuville.

Commission Locale de l'eau

☎ 02 41 92 52 84

✉ [sage-oudon@wanadoo.fr](mailto:sage-oudon@wanadoo.fr)

## C.L.I.C. *Alli'âges* du Sud Ouest Mayennais

*Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique*

Accueillir - Ecouter

Informier - Orienter

Evaluer les besoins  
et les ressources des  
personnes âgées



Elaborer un plan d'aide

Suivre et évaluer ce plan

Animer le réseau

Prévenir et Former

**Le CLIC Alli'âges**  
poursuit sa réflexion pour mieux répondre  
aux besoins des personnes de 60 ans et plus

### Actions proposées

#### L'accueil de jour

Où les personnes désorientées  
peuvent être accueillies les :

**LUNDI** à l'HLSOM de Renazé  
**MERCREDI** à l'EHPAD de Ballots  
**JEUDI** à l'HLSOM de Craon  
**VENDREDI** à l'EHPAD de  
St Aignan sur Roë

#### Le groupe de parole

Animé par une psychologue pour aider les  
proches des personnes dépendantes à :

- ☛ Mieux comprendre leur maladie
- ☛ Etre écoutés
- ☛ Rencontrer d'autres personnes
- ☛ Exprimer leurs difficultés
- ☛ Partager leurs expériences

*Dans les locaux du CLIC le 1<sup>er</sup> mercredi  
de chaque mois de 14h30 à 16h*

#### SIEL BLEU

Activité de mobilisation du corps et de  
la mémoire proposée aux personnes  
âgées dépendantes ou pas sur :

- ☛ St Aignan sur Roë
- ☛ Cossé le Vivien
- ☛ Craon

*Suivie d'un moment convivial autour  
d'un goûter*

#### VITE LU

Activité proposée à CRAON pour :

- ☛ Partager un après-midi de lecture,  
d'expression, de discussion sur l'actualité,  
à l'aide du journal *Vite Lu*.
- ☛ Vivre un moment convivial en  
partageant un goûter

*Tous les 15 jours, le mercredi à Craon*

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le CLIC Alli'âges

3, route de Nantes - 53400 CRAON

☎ 02.43.09.30.64

E-mail : [alliagesdusudouestmayennais@wanadoo.fr](mailto:alliagesdusudouestmayennais@wanadoo.fr)

## FRANCE ADOT 53

*Notre Municipalité s'associe aux messages de solidarité, à la fois citoyenne et humaine, qui visent à trouver davantage de donneurs d'organes et de moelle osseuse; ces dons permettent d'améliorer la santé, et très souvent de sauver des vies... pensons-y.*

En 2007, il restait plus de 13000 malades en attente en FRANCE, 4666 ont pu bénéficier d'une greffe, et 227 sont décédés faute de greffons... mais pour la première fois depuis des années, le taux de refus a reculé... Grâce à la communication et à l'information, en Mayenne, les engagements de moelle osseuse ont doublé entre 2005 et 2007, et les demandes de cartes de donneurs ont presque triplé en 1 an.

Beaucoup de confusions et de méconnaissances persistent. Que ce soit du vivant ou post-mortem, il paraît important de connaître les modalités, ce que dit la loi, les religions, quel âge, quels organes ou tissus sont concernés, la restitution, les refus, les aspects psychologiques, etc.... Il est ensuite moins difficile d'en parler autour de soi.

Afin de poser vos questions, recevoir de la documentation, vous procurer une carte de donneur ou engagement pour la moelle osseuse, de connaître les prochains rendez-vous en Mayenne, vous pouvez contacter l'association départementale FRANCE ADOT ( M. Michel BRAULT): ( 02 43 90 68 10 , ou par e-mail : [franceadot53@orange.fr](mailto:franceadot53@orange.fr) [Site national: [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org) ]

NB : Réunions importantes: à LAVAL, Foyer Culturel, le vendredi 13 mars 2009, à partir de 20h00, dont le thème central sera "Les greffes pulmonaires"... et à ERNEE le 15 mai 2009, 20h00, dont le thème central sera « la moelle osseuse ».



**FRANCE ADOT 53**

## Nouveau service



Un camion tournée d'alimentation générale est à votre disposition dans le bourg à compter du jeudi 18 novembre 2008 : passage le jeudi de 17h à 18 h

Alimentation générale

Dépôts : boucherie, charcuterie, pain, pâtisserie,  
primeur, crèmerie, point poste, point vert et gaz

Ce service est proposé par :






**VIVECO**, 1 rue de Bretagne à LAIGNE

Téléphone : 02 43 06 68 97





# AGENDA 2009

<p><b>JANVIER</b></p> <p>18- Vœux de la Municipalité</p> <p>30 - Potée organisée par "au bonheur des Gourmets"</p> 	<p><b>FEVRIER</b></p> <p>7- AFN</p> <p>28- Théâtre Comité des fêtes</p>	<p><b>MARS</b></p> <p>22 - Repas CCAS</p> 
<p><b>AVRIL</b></p> <p>26 - Poule au Pot Comité des fêtes</p>	<p><b>MAI</b></p> 	<p><b>JUIN</b></p> <p>7 - Élections européennes</p> <p>13 - fête de la musique</p>
<p><b>JUILLET</b></p> <p>11-12 Assemblée Communale</p> 	<p><b>AOÛT</b></p> 	<p><b>SEPTEMBRE</b></p> <p>19- Moto Club</p> 
<p><b>OCTOBRE</b></p> <p>17- Classes 9</p> 	<p><b>NOVEMBRE</b></p> <p>7 - ASCC Soirée gastronomique</p>	<p><b>DECEMBRE</b></p> 